

BLAGNAC

QUESTIONS D'HISTOIRE

Revue d'Histoire Locale - Semestriel n° 5

Edité par l'Association pour l'Etude et la Présentation de l'Histoire de la Résistance et de Blagnac

Siège Social - 7, rue Bacquié-Fonade - 31700 BLAGNAC

NAITRE A BLAGNAC AUX XVII ET XVIII^e SIECLES

LE BATARD

(suite de l'article paru dans la revue n° 4)

POURQUOI DES ENFANTS ILLEGITIMES ?

L'honneur féminin à cette époque est considéré comme une notion capitale que l'on soit servante ou fille de qualité. Un procureur compare la virginité, c'est-à-dire l'honneur, à une fleur : beauté et fragilité sont les atouts principaux. La femme doit garder une attitude réservée et le simple fait d'éveiller les désirs masculins ternit sa réputation. Faillir à l'honneur constitue la pire des fautes et lorsque les filles disent dans les déclarations de grossesse qu'elles ont perdu ce qu'elles avaient "de plus cher" c'est la réalité. L'honneur est leur plus grande richesse, "leur bien le plus précieux". Marie Claude Phan parle "de leur plus belle parure" et cite une vieille chanson languedocienne. "Louis, sur le point de s'embarquer, se rend de bon matin à la maison de Pauline, frappe et n'obtenant pas de réponse, monte jusqu'à la chambre de celle-ci. S'ensuit ce dialogue :

O Louis, tu es bien hardi
d'entrer dans ma chambre
Je te ferai prendre
prendre et renfermer
dans une jolie chambre
et moi j'aurai la clef (bis)

O Pauline, aurais-tu le coeur
d'être si cruelle
envers ton serviteur ?
Je ne suis pas cruelle
envers mon serviteur
mais pour paraître belle
il faut garder l'honneur (bis...)

L'honneur est précieux pour la fille, mais aussi pour tout le groupe familial qui se trouve "éclaboussé" par les retombées honteuses de sa déchéance. Le père qui n'a pas su garder sa fille, la rejette le plus souvent, ne la veut plus dans sa maison.

C'est bien sur cela qu'insiste la femme qui déclare sa grossesse : "elle va être la plus malheureuse des mères" puisque mère d'un bâtard et "se voit exposer de devenir l'opprobre du public et de sa famille..."

Et pourtant, dit-elle encore, elle n'a pas cédé à la première fois, elle a montré beaucoup de résistance. Il "l'a fort poussée à condescendre à ses désirs", "l'a pressée, sollicitée, pourchassée sans relâche, n'a cessé de la persécuter pour luy faire consentir à ses désirs charnels". Mais elle "l'a rebuté" à chaque fois, "a rejeté ses propositions". Ainsi si la femme succombe ce n'est pas sans avoir déployé une résistance farouche mais impuissante devant la force, la ruse de l'homme.

Celui-ci, le plus souvent, arrive à ses fins en la surprenant la nuit dans son lit, sachant bien qu'elle ne criera pas de peur d'ameuter toute la maisonnée ou de perdre sa place : c'est souvent le maître qui abuse de sa servante. Les amours ancillaires débouchent bien souvent sur une naissance illégitime. A la campagne, le travail en commun dans les champs, ou à la ferme, offre de nombreuses occasions pour le maître ou le valet de séduire les filles. Cette promiscuité n'entraîne pas forcément une grossesse ni même une conception mais il faut reconnaître qu'elle met la vertu des femmes à rude épreuve.

A l'audace de l'homme correspond la réserve de la femme, à la sollicitation le refus, à la domination la soumission, à l'activité la passivité. Que ce soit dans les relations illégitimes ou dans le mariage, c'est l'homme qui prend l'initiative. La femme ne parle jamais de ses sentiments amoureux, de plaisir. Son amant "l'a connue charnellement" mais jamais il n'y a réciprocité. Comme l'écrit Marie Claude Phan "A la limite on pourrait dire qu'elle se retrouve enceinte au terme d'une

aventure dans laquelle elle n'a rien éprouvé, rien voulu, rien fait." Elle a simplement cru le plus souvent en la promesse de mariage de son galant. Ce n'est évidemment pas une raison suffisante, mais tout de même une circonstance atténuante.

De toutes façons, c'est à la fille (ou à la veuve) de rester chaste et la fragilité de l'honneur féminin se retrouve dans de nombreux proverbes : "Filles et verriers sont toujours en danger"; "Filles et vignes sont difficiles à garder; il y a toujours quelqu'un qui passe et qui voudrait en tâter". Tandis que les parents des garçons se soucient peu de leurs agissements "Serre tes poules car j'ai lâché mes coqs".

Dans l'aristocratie ou la bourgeoisie, les filles restent au couvent jusqu'à leur mariage. Dans le peuple, surtout à la campagne, on tente de leur donner le plus d'ouvrage possible pour les retenir à la maison : "Fille oisive, à mal pensive. Fille trop en rue, tost perdue" dit encore un proverbe.

A cette vigilance continuelle de la fille et de sa famille s'ajoutent les règles du mariage qui ne favorisent pas non plus la continence.

LE MARIAGE

Un proverbe ancien dit "Si tu le peux, marie-toi dans ton village et si tu le peux dans ta rue, et si tu le peux dans ta maison".

Pourtant le choix du conjoint n'est pas toujours facile. D'abord il est d'usage de se marier dans son milieu car par exemple une fille de pêcheur ne pourrait aider un mari laboureur et vice-versa.

Ensuite il ne faut pas transgresser les interdits de l'Eglise qui s'oppose au mariage entre parents jusqu'au 4^e degré. Ainsi un homme ne peut épouser aucune de ses cousines issues de germains c'est-à-dire aucune des arrière-petites-filles des frères et soeurs de chacun des ses huit arrière-arrière grands-parents : ce qui fait plus des deux tiers des filles du village selon Jean-Louis Beaucarnot. L'Eglise ajoute la parenté par affinité c'est-à-dire non par le sang mais par une alliance : un veuf ne peut épouser une parente de sa femme décédée. Et enfin l'Eglise interdit l'union avec "un parent par l'esprit" : le baptême donne à l'enfant des parents nouveaux en la personne du parrain et de la marraine. Cela s'oppose par exemple au mariage entre ces derniers.



*C'est pour un pere un fardeau qui le tie
Quand il est contraint de garder sa fille a veue*

*L'ennui fait plus de mariage en un jour
Qui ne s'en fait en un an par lamour*

*Bien des gens ont pareille charge
qui ne sont point icy cotte en marge*

*Les filles meurent deuis d'être mariée
les garçons ont l'ennui d'avoir de l'argent
et les pères ont l'ennui de se débarasser*

*Le parrain donne
le parrain priez
LE BOUTE
DEHORS*

à Paris chez N. Guérard graveur rue St Jacques à la croix du cloître proche St Yves C.P.R.

Le fardeau des Peres (A.U.)

*Fille n'est point mariée sans argent
Quoy qu'au papa ce soit un coup de crise
Pour en trouver faut qu'il soit diligent
Quand il deuroit engager sa chemise*

*Car quoy qu'il coûte il gagne encore assez
Sur tout quand sa fille est coquette
D'un lourd fardeau il est débarassé
Sur le galand qu'en fait l'plette*

"Le fardeau des pères" par N. Guérard (XVII^e siècle)

Ainsi en respectant les bonnes habitudes de se marier "ni trop loin, ni trop près" ni avec une étrangère ni avec une proche parente, les jeunes risquent de rester célibataires. Heureusement l'Eglise accorde assez facilement des dispenses de parenté. Nous en avons trouvé quelques-unes dans les registres comme celle qu'ont obtenue le 13 mai 1732 Pierre Mus et Georgette Cantayre pour se marier le 24 juin de la même année. Antoine Sembres et Laurence Senturin ont obtenu eux une dispense de l'alliance du second degré "de Notre Très Saint Père le Pape" datée du 22 novembre 1738 pour s'épouser le 24 février 1739.

Nous ne pouvons en rapporter les textes puisque malheureusement la série G dans laquelle ils étaient conservés a été incendiée récemment aux Archives Départementales à Toulouse.

Mais le mariage n'est pas seulement l'affaire d'un jeune homme et d'une jeune fille mais plutôt celle des parents. Il est de règle que ceux-ci choisissent pour leurs enfants qui doivent obéissance. Les jeunes gens peuvent, du moins en principe, refuser le conjoint proposé par leurs parents, mais n'ont pas la liberté d'en choisir un à leur gré. Ceci impérativement jusqu'à vingt-cinq ans, l'âge de la majorité, mais aussi au-delà. Il y aura une légère évolution en faveur des jeunes gens vers la fin du XVIII^e siècle.

Les sentiments jouent peu de rôle dans le mariage. Si les mariés ont de l'amour l'un pour l'autre tant mieux, c'est comme un plus mais non l'essentiel. On pense alors que n'importe quel homme est naturellement porté vers n'importe quelle femme et réciproquement. On honore les jeunes gens qui sacrifient leurs désirs personnels pour le bien de leurs familles et de la collectivité.

Le mariage est un moyen de se procurer les services d'une femme, assurer la survie de la race, accroître le patrimoine. Ce dernier souci se comprend avec le problème posé par la dot : "ce cauchemar des pères". Dans les campagnes surtout on craint le morcellement du patrimoine foncier : "la fille n'est que pour enrichir les maisons étrangères. Qui a filles à marier, luy faut de l'argent à planter." Les garçons qui travaillent aux champs sont les bienvenus tandis que les femmes "chargent la famille". Les pères doivent donc se débarrasser de leurs filles le plus tôt possible par crainte qu'elles ne "fassent le mal", mais aussi leur donner une dot : dilemme pas toujours facile à résoudre. Quelquefois la fille va travailler et

se constitue son pécule elle-même, mais c'est un risque à courir pour l'honneur familial.

Les hommes non plus ne peuvent arriver au mariage sans quelques biens. Les contrats de mariage nous le prouvent.

- Le 20 septembre 1733 Julien Amiel laboureur à Blagnac et Thoinette Couture fille de Jean Couture aussi laboureur habitant Colomiers qui "promettent de se prendre pour vrais et légitimes époux et de solenniser leur mariage en face de Notre Sainte Mère l'Eglise Catholique et Apostolique Romaine" procèdent avec leurs parents au contrat de mariage devant Maître Marques de Cornebarrieu. Jean Couture et Jeanne Cassaigne donnent 120 livres à leur fille ainsi que le lit, la couette, les draps, les serviettes... Julien Amiel s'engage à faire fructifier ces 120 livres et "pour l'amitié que le dit futur époux a pour la dite future épouse promet de lui donner un habit à 15 livres..."

- La même année devant Maître Gailhard notaire à Blagnac le 6 septembre "dans la maison de l'héritière de feu Jean Couderc diocèse et sénéchaussée de Toulouse régnant Louis par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre..." Charles Bézard travailleur "promet de prendre pour femme et légale épouse Jeanne Couderc et réciproquement y celle promet de le prendre pour mary et loyal époux."

La future apporte "le lit avec couette, coussins... une caisse de bois de fäy avec sa serrure et clef le tout bon et suffisant" et 60 livres "payeables seulement en cas que les dits fiancés ne pourront vivre ensemble au même pot et feu avec la dite Guilhaumette Alary mère" (de Jeanne Couderc et veuve de Jean Couderc). Le fiancé dont les parents "prennent plaisir au présent mariage" accepte "très humblement en remerciant" un arpent et demi de vigne.

- Un valet même a des biens évalués à 90 livres et doit en plus apporter avant la noce "l'habit complet" à sa fiancée. Il s'agit de Guillaume Roussel au service du Sieur Hilaire Bosc et qui se marie le 2 mars 1734 à Blagnac avec Marguerite Boué fille à feu Jean et à Jeanne Marty. La future épouse qui a dû travailler possède 100 livres "sur ces biens propres".

- Un bourgeois comme Sieur Pierre Rouy constitue une dot de 1000 livres à sa fille Demoiselle Jeanne Rouy avec toujours en plus le lit complet (couettes, coussins remplis de plumes...) des linceuls (draps), des serviettes, une armoire à deux ouvrants. Le Sieur Gervais Gailhard

praticien reçoit de son père Monsieur Achille Gailhard notaire royal du dit Blagnac un office d'huissier au parlement de Toulouse "pouvant aller à la somme de 1000 livres". Le mariage du Sieur Gervais Gailhard et de Demoiselle Jeanne Rouy a lieu à Blagnac le 27 mai 1734 et le contrat a été passé chez Maître Dufaur notaire à Toulouse.

La dot à donner à une fille, le bien que le futur prend à ses parents ou doit gagner par son travail, explique l'âge tardif des mariés. Quelquefois plus de 27 ans pour la fille et environ 30 pour le garçon.

Ainsi, il est compréhensible que les filles soient exposées à être séduites : il s'écoule plus de dix ans entre leur puberté et leur mariage. En plus la mort du père "fragilise" la fille. Dans les familles pauvres la mère est alors obligée de travailler et ne peut surveiller sa fille comme il le faudrait ou bien celle-ci se lance dans le monde du travail : son manque de revenus et son isolement la rendent très vulnérable. Dans les milieux plus aisés la disparition du père encourage les prétendants qui se font admettre plus facilement dans la maison.

Même si elle n'est pas orpheline la fille à cause de son âge avancé est susceptible de mettre un enfant illégitime au monde.

Si à Blagnac nous trouvons relativement peu d'enfants naturels, c'est que peut-être, comme nous l'avons déjà dit, les filles enceintes vont cacher leur accouchement et même abandonner leur enfant à Toulouse ou ailleurs. Nous avons l'exemple inverse de femmes non blagnacaises qui viennent à Blagnac pour leurs couches.

En 1653 : "Jean fils de Monsieur de Merguier de la ville de Valence sur la déclaration de Damoiselle Marie de Reyne sa mère du lieu de Moulinier diocèse d'Alby a été baptisé le 26 juin..."

En 1663 : "Anthoine fils de Marguerite Clauvere de la ville d'Agen a été enseveli le 7 février âgé de 11 mois".

En 1709 : "Izabeau Muques à Joseph notaire à Toulouse et à Demoiselle Marie de Gailardis mère née le 21 juin en la maison de Monsieur Charles Cazeneuve docteur en médecine a été baptisée le 26 du-dit, son parrain étant Pierre Cugnac carillonneur et sa marraine Demoiselle Izabeau de Bruguier femme du sus-dit Cazeneuve qui a déclaré de la part de la sus-dite Marie de Gailardis que le dit enfant appartenes au sus-dit Muques".

En 1720 le 3 août "a été baptisée une fille a qui on a donné le nom de Marguerite née le 2 de père inconnu et sa mère Jeanne Caselles de

d'Escasaux diocèse de Montauban étant à Blagnac depuis quelques jours".

En 1724 : "Marguerite Cazerès fille de François Joubert et de Jeanne Cazerès, la dite Cazerès étant venue ici il y a cinq ans (qui est l'âge de cette petite fille morte) enceinte sans que nous ayons jamais vu son deuxième mary le dit mary étant à la guerre la sus-dite fille est morte le 30 juillet et a été ensevelie le 31 en présence de Jean Bézart son parrain".

En 1736 : "Le 24 octobre Anthoinette Barjou native de Cahors a accouché d'un enfant mâle qu'elle a eu avec le Sieur Malmary conseiller au Sénéchal de Cahors prénommé Joseph et baptisé le même jour..."

En 1741 : "Françoise Carrère fille à feu François de Galan diocèse d'Auch et à Gabrielle Guestat pauvre mendicante née le 10 août dans la métairie de Demoiselle Picot où la dite Gabrielle Guestat se retirait depuis quelques jours a été baptisée le même jour..."

En 1744 : "Marie de Marie Rosault de la paroisse de Pamiers pauvre mendicante disant venue de Jean Teulière décédé depuis 7 mois est née chez Arnaud Lanes le 25 février et baptisée le même jour..."

En 1774 : "Charles Campadiou a été baptisé le 7 mars de père inconnu sa mère Lucie Campadiou habitant cette paroisse depuis environ 4 mois, né hier dans la métairie du Ritouret..."

LES CONCEPTIONS PRENUPTIALES

"Un même type de relations sexuelles peut très bien aboutir tantôt à des naissances illégitimes et tantôt à des conceptions prénuptiales" comme le fait remarquer Jean-Louis Flandrin.

Si l'illégitimité à Blagnac n'est pas d'une grande importance il n'en est pas de même des conceptions prénuptiales, surtout vers la fin du XVIII^e siècle. Si durant les quatre premières décennies de ce siècle 6% des mariés ont "fait Pâques avant les Rameaux", ils sont 12% de 1750 à 1780.

Cela peut s'expliquer d'après J. Flandrin par plusieurs raisons. L'essor démographique de la fin du XVIII^e siècle paraît dû surtout à un recul de la mortalité. Plus de jeunes arrivent à l'âge adulte, doivent attendre plus longtemps leur héritage. Ainsi ils ont du avoir plus de difficultés à s'établir, se sont mariés à un âge encore plus tardif qu'auparavant et ont été plus tentés de goûter avant le mariage aux plaisirs conjugaux. Les

jeunes gens semblent en plus moins soumis à leurs parents. Ils leur ont imposé plus souvent le choix de leur future épouse.

Le mariage-réparation peut aussi se faire sous la pression des prêtres ou des parents de la fille séduite. Mais celle-ci est-elle enceinte pour influencer ses père et mère ou par sentiment pour son futur époux ? Il est bien difficile de répondre. Sûrement les deux cas se sont présentés. Nous pouvons penser que lorsque l'enfant naît peu de temps après le mariage le jeune homme ou la jeune fille ont du vaincre la résistance des parents, mais cela non plus n'est pas une certitude.

Ainsi :

- Pierre Pech est né le 4 août 1655 : le lendemain du mariage de ses parents Jean Pech et Alexiette Simeon. Mais à l'inverse d'un enfant illégitime il est reconnu par sa famille puisque son grand-père maternel est son parrain et sa grand-mère paternelle sa marraine. Cet enfant vivra : il deviendra prêtre le 17 avril 1683 et recteur à Blagnac le 13 décembre 1693.

- Antoinette Michel est née le 30 novembre 1671, deux mois après le mariage de ses parents Pierre Michel et Jeanne Miegerville. Cette dernière n'a alors que 15 ans. Pierre Michel âgé de 24 ans l'a sûrement épousée sous la pression familiale. C'est peut-être là un exemple-type de mariage-réparation pour que l'honneur de la jeune fille reste sauf. Antoinette a pour parrain un grand-oncle paternel (le grand-père étant décédé) et pour marraine son aïeulle maternelle.

- en 1716 deux mois et demi séparent la naissance de Simon Herbelot du mariage de ses parents François Herbelot et Jeanne Marie Gleises. François a 43 ans. Son père, maître-chirurgien, qui est le parrain s'était marié à 44 ans en 1671 avec une jeune fille de 25 ans enceinte alors de trois mois.

- En 1770 Michel Cantayre est né le 12 août, trois mois après le mariage de ses parents François Cantayre et Jeanne Marie Sembres. Son grand-père paternel est son parrain mais il n'a pas de marraine.

Nous pourrions donner de nombreux autres cas semblables.

En règle générale les parents acceptent assez volontiers ces conceptions pré-nuptiales en étant parrain et marraine de l'enfant. La fécondité de la femme et la virilité de l'homme sont prouvées. En plus l'honneur de la

filles séduite et par conséquent celui de sa famille est sauvé, préservé; ce qui n'est pas le cas lorsque le mariage ne se fait pas et que naît un bâtard. En 1723 pourtant la famille paternelle de la fille n'a pas du accepter le mariage de Pierre Taulet et de Jeanne Gailhard car Jeanne Bertrande née 6 mois après est ignorée des grands-parents. Le père de Jeanne Gailhard est notaire royal à Blagnac.

Lorsque la fille n'habite pas Blagnac elle semble préférer cette paroisse à la sienne pour célébrer son mariage. Est-ce pour se sentir moins gênée lorsque l'enfant naît peu de mois après ? Peut-être des blagnacaises ont fait de même ?

Ainsi Françoise Panassier de Saint Sernin à Toulouse épouse George Lannes en 1681; Thoinette Franc de Daux se marie avec Achille Laporte en 1699; en 1711 Marie Buguet de Saint Etienne de Toulouse devient la femme de Pierre Rouquié; en 1743 Toinette Delapart de Colomiers épouse le Sieur Jean Albert maître-chirurgien...

A ces mariages, plus encore qu'aux autres, les conjoints sont âgés surtout à la fin du XVIII^e siècle. Par exemple à partir de 1750 l'époux a 30 ans au moins et 39 au plus. Les femmes ont entre 25 et 35 ans. Si elles sont jeunes, c'est qu'elles sont orphelines comme Jeanne Pressac âgée de 19 ans qui épouse Guillaume Laux en 1752 ou qu'elles sont veuves prématurément comme Pétronille Buches veuve de Pierre Faure à 25 ans qui se remarie avec Fabien Montbrun en 1758.

Le recul de l'âge au mariage s'accroît et comme l'écrit J. Gélis "il n'est pas donné à tous de pouvoir vivre cette jeunesse prolongée dans la continence, à un moment précisément où les pulsions sexuelles peuvent s'exprimer d'autant mieux qu'elles sont moins réfrénées qu'autrefois par la morale religieuse, familiale et communautaire". De plus à cause de la crise économique de 1770-1780 les filles ne peuvent plus avoir de dot et les garçons n'arrivent pas à réunir le petit pécule qui leur permettait de s'établir. Il est donc fort possible que les filles dont beaucoup d'historiens remarquent le comportement moins passif en cette fin du XVIII^e siècle ont trouvé le moyen grâce à la grossesse pré-nuptiale de se marier plus vite. "Si cette hypothèse se vérifiait, souligne Marcel Lachiver, les filles de l'époque auraient trouvé une parade efficace à la montée sans fin de l'âge au mariage".

LES FILLES-MERES A BLAGNAC

Les femmes qui ne se marient pas avant la naissance de leur enfant se retrouvent seules, déshonorées mais n'ont pas le même sort selon qu'elles appartiennent aux classes aisées ou modestes. C'est ce qui ressort des registres paroissiaux.

Vitalle Anne Marcillac est baptisée le jour de la Ste Anne le 26 juillet 1667, fille d'Armand et de Jeanne Rieupeyroux. Elle a un enfant illégitime en mars 1696 qui décède 9 mois après et qui a du être conçu en juillet 1695 (les mois d'été sont favorables aux rapports entre jeunes ainsi que les veillées d'hiver). Son âge avancé : presque 29 ans et le fait que son père est décédé depuis le 18 août 1694 explique sans doute cette naissance illégitime.

Sa mère est encore vivante et peut-être aidée par celle-ci et par ses frères, elle se marie à Blagnac le 19 février 1697 avec Jean Gairaud de Saint-Sernin. Elle quitte alors Blagnac et va habiter Toulouse chez son époux.

Donc, cette jeune femme qui a "fauté" et a été sûrement la honte de sa famille est éloignée rapidement de Blagnac pour que la communauté oublie au plus vite ce déshonneur.

Claire Albert est la fille de Mathieu maître-chirurgien et de Jeanne Bosc. Elle est née le 17 février 1720. Elle a une fille illégitime Toinette le 3 juin 1748. Elle aussi est âgée : 28 ans et orpheline de père. Mathieu Albert est décédé depuis le 1er juin 1741. Une fois de plus nous voyons qu'une fille sans père est plus fragile. Mais peut-on vraiment parler de "fragilité" quand on a 28 ou 29 ans ? Nous l'avons déjà dit nous n'avons pas trouvé trace de sa petite Toinette. Claire est d'une famille bourgeoise et est promptement mariée dans la paroisse de la Dalbade à Toulouse le 14 février 1749 avec Monsieur Antoine Jean Gailhard huissier au parlement fils du Sieur Ode Gailhard bourgeois de Blagnac et d'Elisabeth Laporte. Pour ce mariage l'Eglise a accordé la dispense des 2e et 3e publications. Ainsi il peut se faire plus rapidement.

Claire Albert est mariée dans son milieu. Elle a une autre fille Toinette qui naît à Blagnac le 1er octobre 1749 et qui a comme parrain le grand-père paternel et comme marraine une tante maternelle. Elle habitera Toulouse et ses autres enfants y naîtront. Son époux Antoine Jean Gailhard est né à Blagnac le 21 mars 1714.

Claire a "fauté" mais cela est vite réparé par un "beau mariage".

Lorsque la fille est de condition plus modeste le mariage n'est pas aussi rapide.

Marguerite Tregan est née à Blagnac le 13 novembre 1735, fille de Jean, pêcheur de poissons et de Blanquette Begué. Elle a deux filles de père inconnu : Marguerite le 9 décembre 1738 et Anne le 10 juillet 1764. Comme nous l'avons vu, elles décèdent peu après leur naissance.

Marguerite Tregan est relativement jeune lors de ces grossesses. Mais elle "n'arrivera" à se marier que le 16 février 1776 avec un homme de Ségoufielle et en trichant sur son âge : "Le 16 février 1778 mariage de Jean Aiguelent meunier de Ségoufielle fils des feux Jean et Marie Doutra âgé de 40 ans et de Marguerite Tregan du présent lieu fille des feux Jean et Blanche Begué âgée de 35 ans..." (en fait de 43 ans). Après ce mariage bien tardif elle quitte Blagnac et va sûrement vivre avec son époux à Ségoufielle.

Les jeunes femmes dont nous venons d'évoquer la vie sont célibataires et l'enfant qu'elles ont hors mariage est leur premier.

Par contre **Marquette Cassagne** a été mariée et n'a eu ses deux enfants illégitimes qu'une fois veuve. Si une jeune fille doit garder son bien le plus précieux : sa virginité, une veuve doit rester chaste. Marquette Cassagne n'a que 32 ans à la mort de son mari Antoine Boniface. Cette relative jeunesse est une "circonstance atténuante" à son manque de réserve.

Elle est née en février 1741 de Pierre travailleur de terre et de Catherine Lagarde. Elle est la soeur de Pétronille Cassagne sage-femme juste avant la Révolution. Elle épouse Antoine Boniface le 5 juin 1764 alors que ses parents sont déjà décédés. Antoine travaille à Blagnac depuis un an chez le Sieur Julien Rouy. Il est orphelin de père et sa mère habite au Castera. Il est âgé de 27 ans. Marquette et Antoine ont quatre filles dont trois décèdent en bas âge. Nous n'avons pas retrouvé trace de Catherine la seconde née en février 1767. Marquette réside bien à Blagnac en 1789. Nous la trouvons au numéro 82 dans le Rôle de tous les habitants de Blagnac fait le 20 janvier 1789 ainsi mentionnée : "la veuve Boniface chinchoune". Elle vit seule. Sa fille illégitime Pétronille est chez son père Jean Clair Rocolle, numéro 102 du même Rôle et son fils Jacques Barnabé âgé de 9 ans n'est pas avec elle. Peut-être a-t-il été placé comme

domestique à Blagnac ou dans une commune environnante ? Les enfants de parents peu fortunés travaillent souvent comme bergers dès l'âge de 7 ou 8 ans. Mais ce qui est étonnant c'est qu'à son mariage en 1805 il porte le nom de Rocolle comme Pétronille. A-t-il été vraiment reconnu par Jean Clair Rocolle, ou s'est-il approprié ce patronyme ? En 1805 Jean Clair Rocolle et Marquette Cassagne sont décédés. Voici ce que nous avons relevé : "Le 1er frimaire de l'an XIV (22 novembre 1805) acte de mariage de Jacques Barnabé Rocolle âgé de 24 ans né à Blagnac le 10 juin 1781, cultivateur fils majeur à feu Jean Clair Rocolle et à feu Marquette Cassagne mariés (cette dernière mention est inexacte. Mais l'état civil tel que nous le connaissons aujourd'hui n'est alors qu'à ses premiers balbutiements et des documents officiels ne sont pas demandés) et de Marie Prady blanchisseuse âgée de 20 ans née à Blagnac le 23 mai 1785 fille mineure de feu Philippe Prady et de feu Honorée Cassé mariés. En présence de Charles Durand instituteur, âgé de 29 ans, non parent, de Jean Rocolle, chapelier âgé de 47 ans oncle de l'époux, de Jean Bastide passementier âgé de 57 ans, non parent et de Pierre Rouy, cultivateur âgé de 57 ans, non parent tous habitants de Blagnac."

La présence de Jean Rocolle, le plus jeune frère de Jean Clair, tend tout de même à prouver que Jacques Barnabé, peut-être non reconnu par son père, n'a pas été rejeté par la famille Rocolle et que celle-ci s'est occupée de lui.

Ainsi les bâtards plus ou moins protégés par leur père survivent généralement tandis que la mort emporte plus facilement les autres.

La fille-mère quoique considérée avec plus de clémence au XVIII^e siècle reste "coupable" et se rachète par le mariage, rapide ou tardif, selon la classe à laquelle elle appartient.

Si les femmes ont des velléités d'émancipation, si elles transgressent les règles en vigueur, elles en restent prisonnières et c'est toujours elles qui font les frais de leur imprudence.

CONCLUSION

Jusqu'au XVII^e siècle, les nobles sont fiers de leurs bâtards dont la condition n'a rien d'avalissant. Epouse légitime, concubines et leurs enfants respectifs cohabitent dans les châteaux.

L'Eglise hostile à cet état de fait est sûrement pour beaucoup dans le retournement de la noblesse à l'égard du bâtard. Dès 1600 un édit royal prive celui-ci de son titre et qualité de gentilhomme.

Pourtant Louis XIV, au grand désespoir de Saint-Simon qui ne tolère pas l'illégitimité, reste au-dessus des lois. Ses bâtards comme par exemple le Duc du Maine ou le Comte de Toulouse, fils de la Marquise de Montespan, auraient bien pu lui succéder à défaut d'autres princes de sang.

Mais, après sa mort en 1715, le changement des mentalités se fait encore plus sentir. Dans la classe nobiliaire, plus de légitimés ou de bâtards visibles par tous : le libertinage existe toujours mais dans le secret des hôtels particuliers. L'homme nouveau est cultivé, il fréquente les salons, c'est un mondain. Les amours ancillaires se font rares : la fille entretenue est préférée à la servante.

Curieusement au moment où les nobles cessent d'avoir des bâtards, les roturiers en ont. Mais bâtard de roturier n'est pas bâtard de noble. Comme nous l'avons vu, toutes sortes de maux le guettent : l'abandon, la mise en nourrice et la mort le plus souvent.

Si l'infanticide a régressé depuis le XVII^e siècle, l'abandon des nouveau-nés s'est développé et est devenu un véritable fléau au XVIII^e siècle. Il s'agit généralement de naissances illégitimes peu fréquentes à la campagne comme le démontre l'exemple de Blagnac.

L'homme, grâce à la multiplication des structures d'accueil pour enfants abandonnés, est déchargé, comme le souligne M.C. Phan "d'une responsabilité jugée tout à la fois attentatoire à sa réputation et inutile puisque la charité publique l'assume d'une certaine manière".

L'Etat-affameur s'est transformé en Etat-nourricier et les filles désemparées comme les parents mariés lui abandonnent leurs enfants.

Un courant nataliste encouragé par Louis XVI et Marie-Antoinette se développe pour faire de la France une grande nation exportant des colons en Louisiane et un état puissant par ses forces de terre et de mer. Et pourtant, dans le même temps, vers 1780, apparaît, probablement dans le Sud-Ouest et plus d'un siècle avant le reste de l'Europe, une particularité de notre histoire démographique : la limitation des naissances.

Si les parents veulent moins d'enfants, les conserver devient une

question morale, médicale et politique. La mort d'un enfant considérée au XVII^e siècle comme un incident fatal et inéluctable est pleurée au XVIII^e siècle avec une grande affliction. La contraception est alors refus de la mort du nouveau-né. "Ce malthusianisme-là vise le bien de l'enfant".

Ce "Siècle des Lumières" n'arrive pas à concilier l'individualisme qui signe la fin de la solidarité collective, les projets de société élaborés par les philosophes, les grands principes de liberté, de tolérance, toutes les idées généreuses porteuses d'espérance, le nouveau sentiment que l'on porte à l'enfant à la dure réalité des abandons et du rejet de l'illégitimité. Pourtant, ce siècle, malgré ses contradictions, prépare notre période moderne par les cours de formation des sages-femmes pour sauver les mères et les enfants, par le resserrement de la famille, par la redécouverte des charmes de l'enfance, par le sentiment de la spécificité de l'enfant avec tous les problèmes qu'il pose : alimentaires, médicaux, pédagogiques et éducatifs.

L'intérêt pour l'enfant n'a cessé de croître jusqu'à nos jours. Les magasins de vêtements, de jouets, les publications de journaux spécialisés le prouvent.

Mais que de temps a-t-il fallu pour que l'enfant illégitime qui est devenu "citoyen" à part entière après 1789 ait tout comme sa mère un véritable statut juridique ! Il est plus facile de changer les lois que les mentalités : les préjugés, les méfiances sont tenaces.

De nos jours et pour la première fois des hommes et des femmes revendiquent le droit d'avoir des enfants illégitimes. En France, les enfants nés hors mariage étaient 6,1% en 1960 et atteignent presque 30% actuellement.

Ce phénomène social caractérise l'évolution de la société occidentale. Si de bonnes âmes appellent à l'urgence d'un "redressement moral" il semble plus important de défendre les intérêts de l'adulte et plus encore ceux de l'enfant. Le "bâtard" élevé dans une famille monoparentale aura-t-il les mêmes chances que l'enfant d'une famille "normalement" constituée d'un père et d'une mère ?

Suzanne BERET
Juin 1992

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

- Archives Communales de Blagnac : E2, E3, E4, E5, E6, E7, E8, E9, E10, E14.
- Archives Municipales de Toulouse : CG61, CG62, CG63
- Archives Départementales de la Haute-Garonne : 3E3405, 3E3406, 3E19960, 3E20052.
- ARIES Ph. "L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime" - Paris - Point-Histoire - 1973
- BEAUCARNOT J. L. "Ainsi vivaient nos ancêtres, de leurs coutumes à nos habitudes" - Paris - Laffont - 1989
- DUPAQUIER J. "Histoire de la population française, tome 2 : De la Renaissance à 1789" - Paris - Presses Universitaires de France - 1988
- FLANDRIN J.L. "Les amours paysannes" (XVI-XIX^e siècle)" - Paris - Gallimard/Julliard - 1988
- "Le Sexe et l'Occident" - Paris - Le Seuil - 1981
- "Familles, parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société" - Paris - Le Seuil - 1984
- FRECHE G. "Toulouse et la Région Midi-Pyrénées au siècle des Lumières, 1670-1789" - Paris - Cujas - 1974
- GÉLIS J. "L'arbre et le fruit - La naissance dans l'Occident moderne (XVI^e-XIX^e siècles)" - Paris - Fayard - 1984
- GRIMMER C. "La femme et le bâtard" - Paris - Presses de la Renaissance - 1983
- HUARD P. et LAPLANE R. "Histoire illustrée de la puériculture" - Paris - Ed. Roger Dacosta - 1979
- Laget M. "Naissances. L'accouchement avant l'âge de la clinique" - Paris - Le Seuil - 1982
- LE ROY LADURIE E. "L'argent, l'amour et la mort en Pays d'Oc" - Paris - Le Seuil - 1980
- PHAN M.C. "Les amours illégitimes. Histoires de séduction en Languedoc (1676-1786)" - Toulouse - CNRS - 1986
- SHORTER E. "Naissance de la famille moderne" - Paris - Point-Histoire - 1981

NB : A la suite de l'article de S. Béret paru dans le n° 2 de la revue, traitant en particulier d'une sage-femme qui avait exercé à Blagnac à partir de 1917, de nombreux témoignages ont été recueillis. Etant donné l'abondance des matières formant le présent numéro, ces témoignages ainsi qu'un article de Melle Louise Samazan, sage-femme, ancienne directrice de l'école de sages-femmes du CHR de Toulouse, feront l'objet de notre prochaine publication.